

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD145

présenté par  
M. Colas-Roy, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

I. - Au début de l'alinéa 8, insérer les mots :

« Les articles 1, 2 et 4 de ».

II. - En conséquence à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« est abrogé »

les mots :

« sont abrogés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.